



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 2053

## Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère face à la proposition de l'assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France relative à la mise en place d'un temps pédagogique pour l'orientation institutionnalisé équivalent à une heure par semaine pour assurer cette indispensable éducation.

## Texte de la réponse

La réussite scolaire et le devenir professionnel des jeunes, dont l'une des clés réside dans de bons choix d'orientation, sont au coeur des préoccupations gouvernementales. L'indispensable éducation à l'orientation est ainsi mise en oeuvre au cours de la classe de troisième du collège sans augmenter pour autant les horaires hebdomadaires. La conduite par les professeurs principaux d'un entretien d'orientation, au bénéfice de tous les collégiens, entretien auquel sont invitées à participer les familles, contribue à sensibiliser le jeune aux différentes filières de formation et à leurs débouchés. C'est à cet objectif que contribue également la séquence d'observation en milieu professionnel d'une durée maximale d'une semaine. De plus, la mise en place, en troisième également, de l'enseignement optionnel de découverte professionnelle, permet aux jeunes les plus motivés d'enrichir et d'approfondir leur connaissance des métiers et des professions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2053

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 août 2007, page 5121

**Réponse publiée le :** 30 octobre 2007, page 6726